

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 21 MAI 2001

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 10 mai 2001, accompagnée d'un ordre du jour comportant 43 objets et d'un ordre du jour complémentaire de 6 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 43 présents

Présidence de M. DI RUPO, Bourgmestre ;
Présents : ~~M. R. BIEFNOT~~, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE ,
DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER , Mlle HOUDART , Echevins ;
MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, ALLART,
B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, M.TAQUIN, Mlle OUALI, M.DEBAUGNIES, Mmes
JUNGST, MALAISE, MM.SPEER, ~~MILLER~~, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE,
NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme
KAPOMPOLE, MM.SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme
COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX,
THYSBAERT, AGUS, MM.VISEUR, LECOCQ, Conseillers et
M Bernard VANCAUWENBERGHE , Secrétaire communal.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie pour votre présence. Je voudrais excuser l'absence de M. l'Echevin Richard BIEFNOT pour des raisons personnelles et de santé ; je voudrais vous signaler aussi que les points 1, 8, 9, 11, 22, 36 et 37 sont retirés ; que le point 44 qui concerne le Phasing Out, je vous suggère de l'évoquer à la fin de la séance publique, avant le huis clos, comme cela nous ferions avant les dossiers ordinaires du Conseil communal et cela nous laisserait le temps d'en discuter ensemble. Moyennant ces précisions, je suggère d'entamer l'ordre du jour au point 2 et, comme à l'accoutumée, le procès-verbal est à votre disposition, s'il y a une remarque, n'hésitez pas à la formuler mais avant la fin de la séance.

1^e objet : PERSONNEL DE POLICE

- a) Audition d'un agent brigadier principal de police dans le cadre d'un dossier disciplinaire.
1^e 10320

REMIS

- b) Audition d'un inspecteur de police dans le cadre d'un dossier disciplinaire
1^e 10151

REMIS

2^e objet : POLICE-CIRCULATION

- a) Nimy. Ancienne route d'Ath (partie située à l'arrière de la rue des Viaducs). Instauration d'une signalisation à validité zonale. 7^e 6002/NY/5

ADOPTE à l'unanimité – 1^{ère} annexe

- b) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à un effondrement sur collecteur à Havré, rue A. Descamps, 1 1^e 6002/HAV/28

ADOPTE à l'unanimité – 2^e annexe

- c) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à un effondrement en voirie, survenu à Mons, rue des Marcottes, partie comprise entre les immeubles n^os 19 et 23.
7^e 6002/238

ADOPTE à l'unanimité – 3^e annexe

- d) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à un effondrement en voirie survenu à Hyon, avenue du Bel Horizon, 10 7^e 6002/HY/40

ADOPTE à l'unanimité – 4^e annexe

- e) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à une fuite d'eau, survenue à Mons, rue Notre-Dame, 29 7^e 6002/265

ADOPTE à l'unanimité – 5^e annexe

- f) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à une menace d'effondrement d'une taque de chambre de visite à Mons Bld Kennedy (allée latérale intérieure) n^o 123.
7^e 6002/209

ADOPTE à l'unanimité – 6^e annexe

- g) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à une fuite d'eau survenue à Obourg, rue de France, à hauteur de l'école St-Vincent. 7^e 6002/OB/8

ADOPTE à l'unanimité – 7^e annexe

- h) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à un effondrement sur une taque de chambre de visite à Hyon, avenue de la Poudrière, à hauteur de l'angle formé avec le Square de l'Europe. 7^e 6002/HY/14

ADOPTE à l'unanimité – 8^e annexe

- i) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à un effondrement sur collecteur survenu à Mons, rue Claude de Bettignies, 12. 7^e 6002/107

ADOPTE à l'unanimité – 9^e annexe

- j) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à l'aménagement de la dalle du parking inférieur, à Jemappes, Cité du Coq. 7^e 6002/JEM/62

ADOPTE à l'unanimité – 10^e annexe

k) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à une fuite de gaz survenue à Mons, rue du Gouvernement. 7^e 6002/175

ADOPTE à l'unanimité – 11^e annexe

3^e objet : Commissions du Conseil communal. Fixation des jours et heures.
Secrétariat PHL/MPO

M. DI RUPO, Bourgmestre : Il y a un amendement que nous mettons et qui concerne la journée au cas où il y aurait quelque chose à 20 h 30. Quelqu'un va m'aider à retrouver les jours. Il y a le jeudi, à 20 h 30, la commission de la Solidarité qui est prévue à 20 h 30, mais nous mettons, dans le dispositif de la décision du Conseil, que cette heure pourrait être avancée au cas où la commission des Sports ne se réunirait pas. L'ordre du jour de cette commission étant tel, l'on peut imaginer que vers 20 h 10 ou 20 h 15, cette commission peut se tenir, mais on indiquera simplement 20 h 30 avec un astérisque pour signifier que cette heure peut être avancée.

ADOPTE à l'unanimité – 12^e annexe

4^e objet : Avenant au Contrat de Sécurité et de Société 2000. Volet Police
Serv. Prév. 1.2001.3.1

ADOPTE à l'unanimité – 13^e annexe

5^e objet : Location de terrains de sport à Jemappes, Ghlin et Flénu.
Contentieux REGFONC

M. VISEUR, Conseiller : Nous disons « abstention » au vote.

M. POIVRE, Conseiller : Merci, M. le Président, juste quelques questions. Premièrement, je m'étonne de trouver ce dossier dans la rubrique Contentieux et non pas chez M. l'Echevin de la Régie Foncière. Un bail étant un contrat, il n'engendre normalement aucun problème quand il est bien respecté. Alors, deuxièmement, n'est-il pas dangereux, légalement parlant, de mettre fin à un bail ou à un avenant de bail dûment enregistré sans clauses résolutoires ? Et, enfin, nous pouvons nous réjouir de la naissance ou de la renaissance du club de football de Flénu, pouvons-nous, de même, être sûrs de ce que, comme il est dit dans le dossier, l'occupation des terrains, partagée par le club et les jeunes d'autres clubs sera bien supervisée par le Collège et non pas par un club occupant ces installations, qui pourrait accepter ou refuser, à son gré, le partage des installations avec tel ou tel autre club. Merci.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie, M. POIVRE. Y a-t-il d'autres interventions ? Alors, pour refixer le cadre relatif à ce point, vous savez qu'il y a eu, à un moment donné, absorption du club de Flénu par le club de Jemappes, qu'il y a eu des contacts, dont les liens juridiques sont contestés entre Jemappes et l'Albert. Que par ailleurs, Jemappes, tout le monde connaît le destin qui est le sien. Et, il se fait, que le Collège avait décidé in illo tempore, de remettre, pour faire bref, les terrains de sport de Flénu, de Ghlin, de Jemappes, à l'Albert pour un contrat qui était, de mémoire, un contrat d'une trentaine d'années, ce qui, bien entendu, était un dessaisissement de l'autorité communale en faveur d'une association et celle-ci, on en connaît les dirigeants actuels, on en connaît les mérites, mais personne ne peut nous indiquer comment les choses évoluent. La preuve en est avec Jemappes. Nous avons constaté, à la suite de demandes, qu'il y avait dans la procédure, un acte qui n'avait pas été accompli, qui était celui de passer par le Conseil communal. Et que, à partir de cette constatation, plus une constatation plus technique, il est apparu plus sage d'en revenir à une politique de gestion de ces terrains de sport qui est la suivante. Nous partons d'un principe et j'espère que vous accepterez ce principe : il nous paraît plus sain et plus juste que ces terrains de sport, je pense à Ghlin, à Jemappes, à Flénu, ces terrains de sport doivent être utilisés, prioritairement, par les personnes concernées par la zone, par les quartiers avoisinants. Il est un peu difficile, pour des jeunes, pour des sportifs d'un quartier, de ne pas pouvoir utiliser un espace de sport et voir arriver de l'extérieur des gens qui l'utilisent. D'abord, il y a une frustration, fort légitime, il y a une incompréhension et puis, on ne peut pas imaginer que ces terrains soient vides et ne pouvant pas être occupés, ou on doit demander l'autorisation à X, qui n'est plus la force publique que nous représentons, pour pouvoir en disposer. Et donc, l'idée est, les clubs locaux, les associations locales sont prioritaires, étant entendu que nous voulons une utilisation optimale de ces terrains et que donc, il faut des accords entre, non seulement les clubs locaux, à leur initiative, mais également avec les autres clubs du Grand Mons et singulièrement, avec les jeunes de l'Albert. Que, dès lors, des accommodements doivent être trouvés, des agencements d'horaires et si, il devait y avoir des difficultés, c'est le Collège qui tranche. Raison pour laquelle nous n'allons pas vers des baux de l'ordre de 20 ou de 30 ans, parce que, je pense, qu'il faut garder, à l'autorité publique, la gestion de ses biens publics, mais bien des conventions à titre précaire, ce qui permet à l'autorité, s'il y avait des manquements, de reprendre la gestion du bien sans difficultés. Il me semble qu'en ce faisant, on résout pas mal de questions locales et, en même temps, on garde le souci de permettre, à tout un chacun, d'utiliser des terrains d'une manière optimale. Voilà

un peu le sens de la démarche du Collège. Si vous êtes assez éclairés à cet égard, peut-on passer au vote ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, MM. BEUGNIES, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mlle KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO.

8 ABSTENTIONS : MM. HAMAIDE, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, Mmes JUNGST, MALAISE, Mme MERCIER, M. VISEUR.

ADOPTE – 14^e annexe

6^e objet : Intercommunale d'Electricité du Hainaut (IEH). Modification des statuts. Approbation.
3^e 1^e A/221/MPO/EV

ADOPTE à l'unanimité – 15^e annexe

7^e objet : Intercommunale de Gaz du Hainaut (IGH). Modification des statuts. Approbation.
3^e 1^e A/6758/MPO/EV

Mme MERCIER, Conseillère : M. le Bourgmestre, j'aimerais simplement dire que les deux fois que je suis venue à la Salle des Portraits pour examiner les dossiers, ces dossiers-là précisément, et d'autres encore, mais enfin, ce sont ces deux-là qui m'intéressaient particulièrement - surtout l'Intercommunale de Gaz du Hainaut - ne s'y trouvaient pas. C'est un petit peu dommage parce que... bon, aujourd'hui, il m'était impossible de revenir.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Nous vous présentons nos excuses, et la prochaine fois, vous vous rendez, sans délai, au Secrétariat, chez M. le Secrétaire, et on trouvera le dossier. Parce que c'est vrai que, parfois, des dossiers se trouvent dans une autre salle de l'Hôtel de Ville, parce que des gens veulent parfois s'isoler et que l'on ne le retrouve pas au lieu où l'on souhaite le retrouver ; mais on essayera d'accomplir un effort et s'il y avait des difficultés, adressez-vous directement au Secrétariat.

ADOPTE à l'unanimité – 16^e annexe

8^e objet : I.S.P.H. Modification des statuts. Approbation. Secrétariat MPO/ISPH

REMIS

9^e objet : Aménagement de l'immeuble sis rue Buisseret à Mons. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/98.104.005

REMIS

10^e objet : Opération pilote de projet « Mise en lumière des communes wallonnes ». Approbation du projet et de la candidature de la Ville. 3^e 1^e STEM 21539

ADOPTE à l'unanimité – 17^e annexe

11^e objet : Convention rue des Bruyères à Obourg. Approbation du projet de nouvelle convention. 3^e 2^e A/8237 C/13/21

REMIS

12^e objet : Acquisition de mobiliers divers pour l'Administration. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2001.104.013

ADOPTE à l'unanimité – 18^e annexe

13^e objet : Redevance sur les droits de place sur les marchés publics et droits d'étalage sur la voie publique (taux braderie). Modification du règlement. G.F. T/2001/31 04001/366/06

ADOPTE à l'unanimité – 19^e annexe

14^e objet : EPUB Mons – Boulevard Dolez. Modification de circonscription territoriale. G.F.

ADOPTE à l'unanimité – 20^e annexe

15^e objet : Mons. Immeuble sis à Mons – rue d'Havré, 17 – Aliénation. R.F. RD/MV

ADOPTE à l'unanimité – 21^e annexe

16^e objet : Approbation bail emphytéotique pour la mise à disposition du terrain rue des 4 Bonniers à Nimy. SOCOLO. R.F. RD/MV

ADOPTE à l'unanimité – 22^e annexe

17^e objet : Régie Domaines. Acquisition pour cause d'utilité publique, d'une partie de parcelle sise à Havré, rue Georges Mabile, cadastrée section C n° 177 G d'une contenance de 8 ares 31 centiares. R.F. RD/MV

ADOPTE à l'unanimité – 23^e annexe

18^e objet : Régie Domaines. Mons. Sentier Cavenaille – Emprises – Régularisation d'une situation de fait. R.F. RD/MV

ADOPTE à l'unanimité – 24^e annexe

19^e objet : Aliénation d'une parcelle de terrain sise à Mons – avenue du Tir, cadastré 4^e Division – Section B n° 667 k partie d'une contenance de 26 ares 20 ca 87 dma au profit de la Fédération Belge de Football URBSFA. RF 4166

M. VISEUR, Conseiller : Abstention pour Ecolo, sur le point 19, s'il vous plaît !

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

39 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mlle KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO.

4 ABSTENTIONS : M. COLLETTE, Mmes JUNGST, MALAISE, M. VISEUR.

ADOPTE – 25^e annexe

20^e objet : Régie Domaines.

Avenant au bail emphytéotique du 1.3.1994 intervenu avec la SO.RE.LO.BO. sur le site de la Caserne Vingternier, rue de Bouzanton à Mons

Bail emphytéotique à intervenir avec l'Intercommunale d'Electricité du Hainaut (I.E.H.) pour la cabine électrique n° 1844 située dans la caserne Vingternier, cadastrée section E n° 840 L de 20,44 ca pour le franc symbolique. R.F. RF/RD

ADOPTE à l'unanimité – 26^e annexe

21^e objet : Stabilité du bâtiment sis rue du 11 Novembre, 4. Approbation du cahier spécial des charges, du devis estimatif et détermination du mode de passation du marché. RF/2901/06

ADOPTE à l'unanimité – 27^e annexe

22^e objet : Peintures du parking de la Halle. Approbation du cahier spécial des charges, du devis estimatif et détermination du mode de passation du marché. R.F. RF/2901/05

REMIS

23^e objet : Remplacement de l'éclairage du parking de la rue de la Halle. Approbation du cahier spécial des charges, du devis estimatif et détermination du mode de passation du marché. RF/3876

ADOPTE à l'unanimité – 28^e annexe

45^e Objet : Règlement communal d'urbanisme. Dispositions transitoires. Ajouts. 6^e

ADOPTE à l'unanimité – 29^e annexe

24^e objet : Acquisition de matériel informatique pour le département Education et Formation. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 8^e

ADOPTE à l'unanimité – 30^e annexe

46^e Objet : Ecole Secondaire Technique et Horticole. Nouvelle dénomination : Académie des Métiers, des Arts et des Sports. 8^e/2^e 1568

ADOPTE à l'unanimité – 31^e annexe

25^e objet : Modification du tarif de location de la Salle du Bélian. Culture 6150

ADOPTE à l'unanimité – 32^e annexe

44^e Objet : Phasing-Out de l'Objectif 1 Hainaut pour la région montoise – information. Cellule Europe.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Voilà, ce que je vous propose, Chers Collègues, c'est de vous présenter un exposé introductif et puis, de céder la parole à qui le souhaite, pour pouvoir débattre au mieux de ce sujet de la plus haute importance. Donc, vous vous souviendrez, mes Chers Collègues, qu'en matière de Phasing-Out, il y a eu un certain nombre de décisions et que le Phasing-Out, à part ces termes anglais qui signifient que nous sortons de l'Objectif 1, fait suite, bien entendu, à l'Objectif 1. L'Objectif 1, vous vous souvenez, nous avons obtenu un cofinancement de 30 milliards de francs, à charge de l'Union Européenne. Que, après un débat extrêmement important, les autorités nationales et régionales belges, les autorités wallonnes et les autorités nationales, ont obtenu, de l'Union Européenne, un montant de plus de 25 milliards pour cette phase du Phasing-Out. Donc, nous partons, puisqu'il y a eu l'indexation, avec un montant de 2 fois 25 milliards, qui deviennent 26 milliards, à charge de l'Union Européenne et 26 milliards qui seront ajoutés par la Région Wallonne et la Communauté Française pour la partie qui concerne la Communauté. Et donc, ce Phasing-Out, cette partie de sortie de l'Objectif 1, en fait, bénéficie d'un montant financier de l'ordre d'une cinquantaine de milliards. Le Gouvernement Wallon, en décembre, a approuvé, ce que l'on appelle le « Docup » qui est le document de programmation, qui était un document réalisé sur base d'une étude scientifique d'un professeur de l'ULB, le Professeur Capron qui est un homme qui connaît bien notre région et puis, ce document a fait l'objet d'une première approbation par le Gouvernement Wallon. Il y a eu, ensuite, des consultations avec le Conseil Economique et

Social, avec le CWET ou la CWET, je ne sais jamais ce qu'il faut dire, mais bon, le Conseil Wallon de l'Environnement et, après avoir recueilli ces avis-là, le Gouvernement a décidé d'approuver ce document. Ce document a alors été transmis au niveau de l'Union Européenne et c'est le 15 mai que l'Union Européenne a approuvé ce document. Et c'est sur base de ce document, et d'ailleurs, par la suite, il y a même eu un complément, mais c'est sur base de ce document approuvé et des lignes de force et du descriptif de ce document que l'ensemble des projets qui ont été introduits, a été examiné. Et donc, on ne peut pas, par exemple, sur base de n'importe quel projet, demander à la Région Wallonne, de bénéficier des aides européennes. Il fallait, impérativement, s'inscrire dans le cadre de ce qu'on appelle ce « Docup ». Alors, comment se scindent - et c'est extrêmement important pour bien comprendre le mécanisme - comment se scindent les montants financiers au sein de ce « Docup » ? Il y a, en fait, trois fonds qui interviennent. Il y a le FEDER, donc le Fonds Régional de Développement, il y a le Fonds Social Européen et il y a alors un fonds qui nous intéresse, qui est le FEOGA, qui est un fonds qui concerne l'agriculture et d'ailleurs un autre fonds, dont je ne parlerai pas, qui s'appelle l'IFOP pour la pêche, mais concentrons-nous sur le FEOGA. Et donc, le FEDER reçoit 63,5 % donc 64 % des 50 milliards ; le Fonds Social Européen en reçoit quelque 30 % et le FEOGA environ 7 %. Ce qui, à mon avis, est encore plus important, pour que l'on ait une bonne compréhension, c'est que les 50 milliards qui sont à disposition de la Province de Hainaut, sont scindés de la manière suivante : les pouvoirs publics peuvent bénéficier d'environ une vingtaine de milliards, et donc, vous verrez que nous parlerons, dans quelques minutes, de projets essentiellement approuvés par le Gouvernement pour des initiatives d'institutions publiques ou para-publiques et donc, dans les 50 milliards, 20 milliards sont réservés à la structuration d'un certain nombre de projets pour les autorités publiques. Par ailleurs, il y a 16 milliards et demi environ qui sont réservés au monde de l'industrie, avec des aides aux entreprises. Et il y a, enfin, une quinzaine de milliards réservés au Fonds Social Européen. Donc, quand vous voyez tout cela, pour faire bref, s'il s'agissait de 50 milliards au lieu de 52 qui se répartissent en 15 milliards pour ce Fonds Social Européen, 15 milliards pour l'industrie, donc le monde économique, pour les aides aux entreprises et 20 milliards réservés pour le pouvoir public. De tout cela, que peut-on constater ? C'est que, sur le Fonds Social Européen, pour le moment, on a déjà attribué environ 3 milliards et demi, il reste dès lors quelque 12 milliards à attribuer. Il y aura, d'ailleurs, en septembre-octobre, un nouvel appel à projets et donc, c'est clair que, pour l'avenir, dans cette partie du Phasing-Out, les nouveaux projets, notamment ceux qui relèvent des critères du Fonds

Social Européen, pourront être à nouveau introduits et après l'appel en septembre-octobre, là, nous avons un montant qui reste considérable, puisqu'il y a une douzaine de milliards disponibles. Pour ce qui concerne les moyens publics, les 20,3 milliards, 70% de ces montants ont déjà été engagés. Par une procédure - et j'expliquerai la procédure dans un instant - parce qu'il faut dire que dès que nous avons lancé le premier appel, et je l'ai fait quand j'étais Ministre-Président du Gouvernement Wallon, on a immédiatement eu un nombre considérable de projets, de mémoire c'était 1.400 projets, pour des montants qui frisaient la centaine de milliards. Donc, il y a eu véritablement un engouement à déposer des projets publics, tout cela est passé par le filtre que j'expliquerai, mais, finalement, furent retenus un certain nombre de projets pour un montant équivalant à 70% de ces 20 milliards. Donc, il reste 6 milliards environ que nous allons pouvoir engager, à nouveau, pour des projets complémentaires et c'est, normalement, vers la fin de l'année que le Ministre-Président devrait lancer ce deuxième appel, peut-être va-t-il le faire un peu plus tard, j'en expliquerai les raisons dans quelques instants. Et alors, pour ce qui concerne le régime d'aides, là, les montants utilisés restent modérés, ce sont des cas individuels, c'est chaque entreprise qui demande à la Région Wallonne et, singulièrement, au Ministre de l'Economie, des aides conformément aux dispositions réglementaires acceptées par l'Union Européenne. Quelle a été la méthodologie qui a été utilisée au niveau de la Région Wallonne ? Vous vous souviendrez que dans le cadre de l'Objectif 1, il y a eu des appréciations diverses sur le succès des meilleures entreprises et le Gouvernement que j'avais le plaisir de présider, avait estimé que l'on devait tout faire, non seulement pour être le plus transparent possible, mais également pour éviter, au maximum, une approche politique en amont du processus. Je m'explique. Nous voulions éviter que l'on parte d'a priori favorables ou défavorables sur tel ou tel projet. Raison pour laquelle a été installé un groupe, une « task force » composée d'experts universitaires, de deux personnalités du monde industriel et d'un bureau d'audits pour le conseil international. Et c'est cette « task force » totalement indépendante qui a examiné l'ensemble des projets et qui a indiqué au Gouvernement si les projets étaient recevables ou non. Donc, à savoir, si oui ou non, les projets entraient dans les objectifs du document d'orientation. Ce n'est qu'à l'issue de ce travail de ce groupe d'experts indépendants, que le Gouvernement a décidé. Et, très clairement, ce n'est qu'après cela que le Gouvernement a pris un certain nombre de responsabilités en examinant ce que le groupe d'experts avait indiqué. Le groupe d'experts avait indiqué, parfois de très bons projets, parfois de bons projets mais pour lesquels il fallait faire un peu plus, parfois des projets plus mitigés et c'est à partir de cette décision

d'experts que le Gouvernement a pris ses décisions et, d'une manière générale, et là on peut s'en réjouir, le Gouvernement a suivi très, très largement, presque totalement, à quelques exceptions près, le sentiment exprimé, l'avis exprimé par ce groupe d'experts. Cette méthode de faire a un avantage considérable, c'est que nous sommes presque certains que, pour la quasi totalité de ces projets, quel que soit le lieu de faisabilité d'un projet, le projet en lui-même a de la valeur. Parce que, vous verrez dans un instant, l'Union Européenne nous donne des moyens, c'est la dernière fois, mais il y a un certain nombre d'objectifs à satisfaire. Alors, il y a, à travers cette méthode de travail, un certain nombre d'exigences qui sont indiquées dans le document. Je ne vais pas entrer dans le détail de ces exigences, mais qu'y trouve-t-on ? On trouve, en fait, toute une série de mesures particulières et les projets ont dû cadrer avec les exigences du « Docup ». Quelles sont ces exigences ? C'est extrêmement important, surtout pour les projets publics, les projets doivent avoir pour effet, un effet structurant. En d'autres termes, un projet n'est, en principe, retenu que s'il a des chances de créer des effets démultiplicateurs. L'erreur à ne pas commettre était de mettre des moyens financiers dans un projet avec le risque que les moyens financiers se tarissant, le projet risquait de mourir ou le projet n'aurait pas créé d'effets structurants. Donc l'idée est de mettre de l'argent pour créer ces effets structurants. Une deuxième idée, c'est l'autosuffisance. Il fallait que ces projets, à terme, une fois que l'Union Européenne et la Région Wallonne n'allaient plus donner de moyens financiers, il fallait que ces projets puissent, globalement, vivre tout seul. Parce qu'on ne pouvait plus les mettre sous baxter après la période du Phasing-Out. Il y avait aussi une autre exigence, c'est que dans le monde économique, l'Union Européenne favorise la création de réseaux. Alors, en terme britannique, cela s'appelle des « clusters » ; de quoi s'agit-il ? Les experts sont convaincus que seules les entreprises hennuyères et, en particulier, les entreprises de notre région, éprouvent énormément de difficultés. Non pas qu'elles soient plus mauvaises que d'autres, mais elles ont beaucoup de mal en termes de formation de personnel, beaucoup de mal en termes de recherches appliquées, beaucoup de mal en termes de marchés extérieurs et que le rassemblement d'entreprises, le fait que les entreprises s'unissent, d'une certaine manière, établissent un réseau, ce réseau est beaucoup plus fort que l'addition des potentialités de chacune des entreprises. Et donc, il y a toute une campagne, vous le verrez, de communication, d'incitation pour les entreprises qui éprouvent des difficultés à sortir de leur structure propre, pour créer justement ces réseaux et avoir des effets de taille. Et donc, voilà, en gros, les objectifs qui étaient poursuivis avec, sur le plan du Fonds Social Européen, un objectif extrêmement important de formation en

cours de carrière et des formations, en général, de nos jeunes. Je rappelle que dans le Contrat d'Avenir pour la Wallonie, l'un des axes prioritaires était justement de s'arc-bouter sur les potentialités des jeunes mais nous éprouvons une grande déficience de formation à l'égard, notamment, des jeunes, pas uniquement mais notamment des jeunes, et dans la restructuration des enveloppes budgétaires, on a accru considérablement les moyens financiers pour les ressources humaines, partant du principe que le Hainaut, et plus particulièrement notre région, ne peut s'en sortir que si, d'une manière intense, les ressources humaines s'améliorent, que les gens ont cette capacité d'être porteurs de projets, de pouvoir initier, de pouvoir tenir. Mais nous avons des gens de qualité mais ce qu'il faut, c'est en accroître le nombre et c'est un peu le sens du travail du Fonds Social Européen. Alors, avant de vous céder la parole, quelques indications sur un certain nombre de mesures. Si nous prenons, l'exemple, une des mesures est une mesure d'ingénierie financière, c'est-à-dire celle qui consiste à mettre de l'argent dans un invest pour financer notamment des jeunes entreprises qui démarrent et qui éprouvent toujours de grandes difficultés de financement. Certaines institutions financières étant chiches, il faut prendre des risques, donc il faut du capital à risque et là, 853.000.000 ont été accordés à l'Invest Mons-Borinage-Centre pour accompagner justement ces nouvelles entreprises qui veulent se lancer dans la vie économique. Il y a aussi, les infrastructures d'accueil mais les infrastructures d'accueil structurantes pour le redéploiement de la zone et là, Initialis que nous connaissons bien, bénéficie de 60.000.000. Il y a aussi ce qu'on appelle des « plates-formes servicielles et de stimulation de l'activité économique » et pour l'ensemble de la région, on a octroyé 1,5 milliard. Quant aux investissements dans les entreprises de travail adapté, les entreprises de formation par le travail (E.F.T.), là aussi des moyens financiers ont été accordés, je ne rentre pas dans le détail, tantôt c'est à Neufvilles, tantôt c'est à Tertre, pour le moment 23.000.000 ont été accordés. Pour ce qui concerne, la rubrique « assimilation de la culture scientifique et technique », qui concerne chez nous essentiellement, le Pass, l'idée à cet égard est la suivante : plus nos jeunes peuvent comprendre, s'amuser aux questions techniques et scientifiques, plus on espère qu'un nombre important de jeunes choisiront l'orientation scientifique car je n'ai pas besoin de vous le rappeler, nous souffrons d'une déficience dramatique de techniciens et d'ingénieurs, donc, pour le moment, il y a un véritable péril, je ne pense pas uniquement aux informaticiens mais il y a, véritablement, une déficience dans les domaines mathématiques, dans les domaines physiques, dans les domaines des sciences pures, et dans les domaines d'ingénieurs et il n'y a quasiment pas, à l'exception de quelques cas tout

à fait singuliers, d'ingénieurs civils, par exemple, qui pourraient se retrouver sans emploi et cela peut se trouver mais c'est toujours l'exception qui confirme la règle et il y a vraiment un besoin considérable de mathématiciens, d'informaticiens, de physiciens, de chimistes etc. etc. ; et donc, cette éducation à la chose scientifique, à la culture scientifique, vise à essayer d'éveiller une étincelle d'intérêt chez les jeunes, et c'est comme cela qu'on a ajouté pour le Pass, quelque 589.000.000. Notre région, et particulièrement notre Ville, bénéficie alors de montants financiers importants, dans la recherche scientifique qui doit conduire à la création d'entreprises et en particulier de MULTITEL et de MATERIANOVA. MULTITEL, vous le savez, qui est ce centre d'excellence dans les télécommunications où là 600.000.000 sont injectés, MATERIANOVA, ce sont les matériaux, donc les sciences de matériaux, où l'on ajoute 360.000.000 et TECHCERAM voit son montant majoré de 180.000.000. Il y a alors ce qu'on appelle le centre de promotion de la recherche et du développement de la valorisation des technologies du Hainaut, avec des termes barbares, qu'est-ce que c'est ? En fait, 217.000.000 sont accordés, ce sont les interfaces entre les universités et l'industrie, alors à cet égard, nous ne sommes pas là pour porter un jugement, je vous dis simplement comment les experts européens ont approché la question. Les experts européens ont estimé qu'il y avait un saupoudrage un peu excessif et qu'il n'y avait pas d'effet de taille suffisante dans les relations entre les institutions universitaires et le monde industriel, et donc, on a créé cette espèce de réseau qui est ce centre de promotion qui couvre la province et, bien entendu, ce centre va pouvoir travailler avec un certain nombre de postes avancés, si je puis ainsi m'exprimer, qui pourraient être, en tout cas, les interfaces existantes. C'est un peu l'idée qui est celle de l'Union européenne et de la Région wallonne aujourd'hui. Pour ce qui concerne, les infrastructures qui visent à la qualification nouvelles technologies, pour le CETEL, CTA du Grand Hornu, une aide de près de 40.000.000 a été accordée et on a mis 360.000.000 dans un fonds d'équipement de l'enseignement technique et professionnel. Pour ce qui concerne le FEOGA, là, 150.000.000 sont réservés, ils viennent à 100 % chez nous, puisqu'ils viennent pour l'hippodrome, le complexe hippique et pas uniquement pour l'hippodrome mais pour tout ce qui tourne autour, la formation hippique, etc. à Mons. Alors, il y a aussi la valorisation du potentiel touristique et culturel avec là, des cellules de coordination dont l'Idea fait partie, il y a encore des moyens, une cinquantaine de millions à cet égard pour le Pass. Le Musée d'Arts Contemporains d'Hornu bénéficie de 57,5 millions. Le Beffroi de Mons a été reconnu comme d'intérêt mais nous le savions, exceptionnel sur le plan touristique et c'est là que l'on a accordé 387.000.000 pour essayer

que cet échafaudage qui existe depuis 1984 puisse, dans des délais raisonnables et avant la fin de la législature, être enlevé et donc qu'on puisse rénover la partie extérieure du Beffroi et le Ministre DAERDEN nous a d'ailleurs promis que dans les 3 à 4 ans qui viennent, compte tenu de ces moyens financiers, la rénovation serait complète. Trente-quatre millions ont été aussi accordés pour l'îlot de la Grand-Place. Deux cents millions sont donnés aussi, pour la construction d'une salle de spectacles de 400 places. Puis, il y a l'assainissement des friches industrielles, là on a réservé quelque 224.000.000. Nous sommes directement concernés par l'ancien arsenal et le hall attenant pour 33.000.000 et pour le terril n° 8 du pachis, il y a 4.000.000. Il y a aussi la gestion de l'environnement avec 405.000.000 qui vont permettre la création d'une unité de pyrolyse du parc environnemental dans le cadre des activités d'Itradec. Enfin, dans le domaine des transports, nous avons quelque 52.000.000, Mons et Charleroi pour ce programme « Le vélo en tête » et nous avons, par ailleurs, 20.000.000 pour une étude sur l'élaboration d'un schéma logistique hennuyer et enfin, il y a un système d'aides à l'exploitation pour le TEC car vous savez qu'à cet égard, il y a énormément de demandes de modifications de tracés, des problèmes de gestion et là, il y a 390.000.000 qui sont accordés. Voilà, je termine en indiquant que le Fonds Social Européen, je vous ai donné les montants, nous avons dans cet axe, quelque 1,7 milliard pour toute la province du Hainaut et c'est essentiellement des projets qui vont au Forem, à l'AWIPP, à certains CPAS, etc... Alors, mes Chers Collègues, je vais vous céder la parole, mais avant, je voudrais vous indiquer ceci, derrière tous ces projets, il y a maintenant, une nécessité, me semble-t-il, d'avoir une vision cohérente non seulement au niveau hennuyer et cela je pense que cette vision existe avec le « Docup » mais chaque sous-région doit accomplir un effort qui est un effort de stratégie pour les 5 à 10 années qui viennent. Les 5 parce que c'est la période au cours de laquelle nous aurons le Phasing Out et les 10 parce qu'après le Phasing Out, nous n'aurons que très peu de moyens financiers étant qu'entendu que l'Union européenne nous oblige à dépenser un certain nombre de moyens financiers par an et l'engagement pris une fois que nous décidons d'un projet, il faut que les dépenses soient effectuées dans les 2 ans et si l'argent n'est pas dépensé dans les 2 ans, eh bien, l'Union européenne reprendra l'argent et ne rétrocèdera plus l'argent. Le principe de l'Union est de dire : « tirez votre plan au niveau des décrets, de la réglementation locale, provinciale, régionale, tirez votre plan, mais arrangez-vous si vous trouvez qu'il y a priorité de faire un projet et tant pis si vous n'êtes pas capable de donner un permis de bâtir, vous ne le donnez pas, eh bien, vous perdez alors l'argent et donc la responsabilité de l'utilisation des moyens financiers se retrouve à 100 %

dans les mains de la Région ou des instances qu'il s'agisse d'une décision qui incombe aux communes ou aux provinces ». L'heure est venue d'élaborer des stratégies sous-régionales complémentaires et coordonnées car rien n'est pire que le sous-localisme, nous serions tous perdants. Le Hainaut occidental, par exemple, a fait un travail sur un livre blanc. Ce que je propose pour cette région et j'en ai pris l'initiative, c'est de créer un concept où nous rassemblerions, à la fois des forces politiques, des forces syndicales, bien entendu, des employeurs du privé, les 3 universités et peut-être des groupes d'experts pour que nous puissions, à partir de la rentrée, élaborer cette stratégie en prenant comme référence à la fois le Contrat d'Avenir car il faut que nous cadrions au maximum avec le Contrat d'Avenir pour toutes nos relations régionales, bien entendu calibrées avec les décisions qui sont prises ici, préparer les décisions nouvelles puisqu'il nous faut des projets pertinents et percutants aux effets démultiplicateurs tant sur le plan social que sur le plan des pouvoirs publics puisque des appels vont revenir tant sur le Fonds Social Européen, que sur le FEDER, pour que nous puissions alors élaborer une stratégie qui serait une stratégie régionale. En ce faisant, je pense que nous pourrions avoir une plus grande maîtrise de l'ensemble du système et surtout ce qui me paraît être un élément essentiel, c'est que nous créions une dynamique de propositions de projets et je reprendrai la parole tout à l'heure pour conclure mais il est fondamental, dans cette région, que nous soyons porteurs de projets mais en insistant sur le fait qu'il y a projets et projets. C'est clair que si quelqu'un vient et dit « Ah, ce serait magnifique de faire à tel endroit, un projet pour éduquer telle et telle couches de population, etc. » que c'est magnifique, que c'est très intéressant, que cela va coûter 200.000.000 et que cela n'a pas d'effet structurant, que cela ne peut pas être autosuffisant après la phase d'investissement et de lancement, eh bien, ces projets-là ne peuvent pas être retenus. Ce qu'on demande, c'est la création de projets qui soient des projets structurants et qui peuvent vivre d'eux-mêmes après une certaine période et là, quand on regarde dans d'autres régions, le nord de la France, par exemple, dans d'autres régions comme le Pays de Galles pour ne citer que ces deux exemples régionaux, il y a eu après une phase de reflux économique, après une phase de grande difficulté économique, véritablement un sursaut de l'ensemble des opérateurs de toute nature et les opérateurs privés, universitaires, publics, tous ensemble, ils ont été des porteurs de projets et là, c'est une des conditions qui me paraît une condition essentielle pour pouvoir poursuivre notre redressement et ce n'est ni une personne, ni un groupe de personnes, certainement pas les pouvoirs publics seuls qui pourront sortir définitivement notre région de ses difficultés ; il faut que ce soit le concours de tout un chacun. Voilà, après cette introduction, je vous cède

bien volontiers la parole, je vous promets de me taire, d'écouter et tout à l'heure, peut-être, de répondre à l'une ou l'autre question. Qui souhaite prendre la parole ?

M. HAMAIDE, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, après votre exposé magistral, je ne vais pas m'attarder sur ce terrain où vous excellez. Cependant je voudrais faire une réflexion cependant en rappelant que la politique des gouvernants de 1994 au Gouvernement wallon et celle qui a suivi ont été géniales puisqu'elles ont mis le doigt sur ce qui était le mal fondamental du Hainaut, sa pauvreté en quelque sorte. Le Hainaut, selon les statistiques, bénéficie de revenus moyens inférieurs au reste des grandes parties de l'Europe et qui approchent les 75 % de ce revenu moyen. Donc, c'est une pauvreté due à la formation, ou au manque de formation, ou à l'inadéquation de la formation, ou aussi au manque d'investissements. Donc ce qui a été conçu alors était exactement ce qu'il fallait faire pour tenter de changer, de casser un processus dont nous ne sortons que difficilement. Alors, ce que les pouvoirs publics ont fait jusqu'à présent, je crois que c'est globalement très positif. Au niveau de la Ville, les projets ont surtout été touristiques et culturels mais je le répète la culture, le tourisme, c'est une voie ; l'objectif, c'est quand même l'économie en quelque sorte puisque c'est le revenu moyen d'existence, les moyens de vie de la population. Tout cela n'est pas fini puisque vous l'avez rappelé, il y a encore des projets en 2002 et en 2004 ou fin 2001 peut-être, alors je me demande, je m'interrogeais quant à savoir, que peut une ville, vous avez déjà donné la plupart des pistes à suivre mais je crois qu'il faut être rapide, qu'il faut être souple et donc, pour le secteur privé, être disponible lorsqu'il y a des projets pour lui permettre d'accélérer le mouvement en l'accompagnant et donc, une politique d'anticipation me semble adéquate pour la suite des événements, qui, vous l'avez rappelé, va encore avoir quelques rebondissements. Alors, je ne vais pas me hasarder aujourd'hui à donner des pistes, si bien qu'il y a encore des dossiers culturels qui sont très valables comme Mons et la Musique. C'était déjà une idée du consultant José CLOSSEN de se servir de cette marque de Mons pour son image, l'image de Mons est importante, l'image du Hainaut et je crois que là aussi, il y a un projet. Une des grandes difficultés de Mons dans son aménagement, c'est sa rupture avec le rail, mais je me demande si l'Europe peut nous aider sur ce plan. Le domaine des langues, il y avait eu un projet en 1995, si je ne me trompe pas, celui-là n'a pas été retenu parce qu'il n'a pas été présenté, selon moi, « du bon pied », alors que nous avons ici une école d'interprètes internationaux, qui pourrait, je crois, contribuer encore à introduire, dans ce domaine, un projet. Alors, voilà, moi, je crois qu'à ce stade, ce qu'il faut surtout, c'est ce que vous avez

dit, la transversalité, les rencontres, les cellules de contacts et pour tenter que les idées se rencontrent, se choquent et avancent en quelque sorte, créer des circuits courts, pour que les choses aillent le plus vite possible puisque le temps compte énormément dans ce qui va se passer.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie, M. HAMAIDE. Monsieur VISEUR.

M. VISEUR, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, je vous ai demandé la parole pour vous dire que nous ne dirons rien parce qu'il n'y avait pas de dossier, il n'y avait pas de notes préparatoires et nous ne dirons donc rien, en tout cas pas aujourd'hui, parce que nous ne voulons pas improviser un débat sur une matière importante mais quand même très technique comme l'Objectif I et nous ne voulons pas non plus, tomber dans le travers de ne dire que des banalités. Alors, nous préférons ne rien dire aujourd'hui, ce sera plus sage pour nous.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur. Monsieur MARTIN.

M. MARTIN, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Il n'y avait pas de dossier effectivement mais j'informe nos Collègues ECOLO qu'il y a un très bon site du Gouvernement wallon qui est régulièrement alimenté pour tous ceux qui disposent des nouvelles technologies.

M. VISEUR, Conseiller : C'est le Conseil communal de Mons et pas le Gouvernement wallon.

M. MARTIN, Conseiller : Oui, mais nous ne sommes pas dans un château fort fermé, Monsieur VISEUR. Permettez-moi d'argumenter autour de trois points le plus rapidement possible, Monsieur le Bourgmestre. Tout d'abord sur une petite comparaison, un exercice de comparaison entre l'Objectif I 1994-1999 et le Phasing Out 2000-2006, du moins pour les premières décisions prises, ensuite sur les lignes de forces qui concernent la région de Mons et enfin, sur quelques idées à développer en terme de stratégie pour l'avenir. En ce qui concerne un rapide bilan pour l'Objectif I sur Mons, donc grosso modo, des chiffres qui sont disponibles, j'ai pu voir que 14 milliards avaient été investis dans notre arrondissement de Mons, 5,6 milliards en projets publics, 8,4 milliards en aides à

l'expansion économique et à la recherche. Donc les 5,6 milliards de projets publics ont fait l'objet de 4 domaines d'action prioritaire dans la région, à savoir l'animation économique et l'aide à la création de l'entreprise pour 1,1 milliard, le développement technologique et scientifique pour 1,8 milliard, l'attractivité de la zone pour 1,6 milliard et l'environnement pour 1,1 milliard, vous l'avez dit tout à l'heure. En ce qui concerne les aides à l'investissement, grosso modo 8,4 milliards dont 7,6 milliards d'aides à l'expansion ont permis la création de 830 emplois dans notre région, donc au total 14 milliards, ce qui est considérable, et on enregistre, déjà maintenant, les premiers signes puisqu'au niveau du chômage, le Comité subrégional de l'emploi et de la formation a signalé ce vendredi que l'on assistait à une diminution du taux de 10 % en 1 an, entre 1999 et 2000 avec également un élément important à savoir, la représentation du secteur recherche-développement à Mons, ce qui est assez singulier par rapport au reste de la Wallonie et de la Belgique. Quels enseignements doit-on tirer par rapport à cette période ? Je dirais qu'il y en a trois essentiellement, à savoir, d'abord, que les choix qui ont été posés en 1994 ont été les bons et là, je rejoins tout à fait Monsieur HAMAIDE et je souhaite que les collègues PSC au Parlement Wallon le rejoignent aussi pour ce qui concerne le Phasing Out. Un secteur recherche-développement, animation économique, etc... tout cela, il s'agissait de bons choix pour la région. Deuxièmement, et on peut le regretter, c'est une part un peu trop faible de l'engagement du secteur privé dans notre région, grosso modo si on regarde les chiffres, on s'aperçoit que, par rapport à la zone IDEA, en termes de création d'emplois et d'investissements, la région de Mons ne représente que 37 % des deniers, ce qui est assez faible puisque la région de Mons représente grosso modo la moitié en terme de population de la zone IDEA, donc c'est un regret que nous pouvons avoir. Enfin, troisième constat, c'est le choix posé en terme de recherche de développement qui a reçu un écho favorable dans les entreprises puisque là, les aides à la recherche ont eu un grand succès dans la région de Mons.

En ce qui concerne le bilan et les points forts du premier appel à projets pour la région de Mons, en terme de Phasing Out cette fois-ci, on constate que, comme l'a dit Monsieur le Bourgmestre, les choix posés par le Gouvernement Wallon confortent les projets qui ont été développés durant la première période de programmation et que ce sont donc près de 5 milliards de francs en projets publics qui seront affectés à notre région, ce qui est tout à fait substantiel évidemment. Ces 5 milliards peuvent être répartis de 4 manières. Les pôles d'excellence : la diffusion des sciences avec 2,4 milliards, le renforcement de l'attractivité de la région, 1,3 milliard, le soutien, l'accueil, la création de l'entreprise, 800.000.000

environ et l'environnement pour 400.000.000. Le bilan, grosso modo, de ces premières décisions du Gouvernement Wallon pour le Phasing Out, c'est un accroissement des moyens, tout élément comparable, de l'ordre de 20 % pour la Région de Mons si l'on compare avec l'Objectif I 1994-1999 et cela alors - comme on l'a dit tout à l'heure pour l'ensemble du Hainaut - que c'est une diminution de 40 % à laquelle on assiste, donc en clair, la région de Mons est un peu l'exception qui confirme la règle par rapport au reste du Hainaut puisqu'en terme budgétaire, on n'est pas tellement en période de sortie puisque l'on accroît encore nos moyens par rapport à 1994-1999, ce qui est tout à fait remarquable. On peut également souligner, à cet égard, par rapport au projet déposé que Mons se voit confirmer dans son rôle de Capitale Culturelle Wallonne puisqu'il y a encore des projets importants soutenus par le Ministre de la Culture, Rudy DEMOTTE. Je terminerai par une analyse rapide des causes du succès montois et quelques éléments en guise de propositions pour la stratégie à venir. Les causes du succès, on l'a dit, c'est un processus de sélection bien objectivé par le Ministre-Président de l'époque, et des projets montois qui répondent clairement en termes de qualité et de correspondance avec la stratégie aux exigences du Gouvernement Wallon en dehors de toute connotation politique ce qui est remarquable par rapport aux opérateurs de notre région qui se sont mobilisés et bien mobilisés. Enfin, on peut quand même souligner que, par rapport à ce système d'évaluation, l'action du présent Collège n'a pas été neutre puisqu'une fois que les projets étaient déposés au niveau de la « task force » et du Gouvernement, il est arrivé qu'il y ait de nouvelles discussions et des affinements à apporter et que, donc, là, il y a une action politique et technique qui a été menée. En ce qui concerne, et j'en terminerai par là, le nouvel appel à projets qui aura lieu sans doute vers la fin de l'année, nous dit-on, moi, je pense, je suggérerai que l'on travaille dans deux domaines. Tout d'abord que l'on choisisse les secteurs dans lesquels nous souhaitons agir de manière plus ponctuelle et ensuite, mais Monsieur le Bourgmestre a achevé son intervention par cet élément, que l'on crée un cadre de travail plus général. Alors, en ce qui concerne les domaines plus ponctuels, je dirai, premièrement, que tout d'abord, nous devons valoriser ce dans quoi nous sommes les meilleurs, par exemple, la poursuite de la rénovation du Centre historique de Mons, le développement du Parc Initialis pour les entreprises, les pôles d'excellence, les synergies entre universités et entreprises, voilà des points forts que l'on peut mettre en avant au niveau de Mons. Deuxièmement, je pense que nous devrions étudier notre dispositif de structure de développement régional et qu'à cet égard, nous pourrions faire un effort comme l'ont fait Charleroi et la Louvière en termes de centres de compétence et de formation et là nous

pourrions éventuellement étudier, avec le Forem, la création d'un tel centre de compétences sur notre région et qui serait actif, là, en interface, entre les entreprises et l'opérateur de formation et troisièmement, poursuivre l'effort de redressement régional notamment au niveau des friches ce qui profiterait, là, à l'ensemble du Borinage et de notre agglomération, ce qui est très positif. Et enfin, l'approche qui devrait être mise en œuvre, c'est une approche qui, je crois, devrait regrouper et fédérer, mais on l'a dit tout à l'heure, l'ensemble des acteurs de notre région, que ce soient les porteurs de projets, les syndicats, les employeurs, le monde privé, les universités et le monde politique bien entendu. Je crois que la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage qui fédérerait tous ces opérateurs serait une chose très positive pour notre région et pourrait déboucher, finalement, sur la conception d'un projet régional de développement qui dépasserait alors le simple cadre des fonds européens. Le message est clair, il reste 5 milliards à attribuer, la Ville de Mons et sa région sont bien partis, souhaitons tous ensemble au-delà des clivages politiques que nous continuions dans ce cadre. Je vous remercie.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur MARTIN, d'autres interventions ?

Je pense que les réponses peuvent être brèves à ce stade, simplement, vous vous souviendrez que, lors du précédent Conseil communal, la question était sous forme d'interpellation et que nous avons dit qu'on traiterait ce sujet lors de ce Conseil communal. Nous avons tenu parole. Pour ce qui concerne certaines questions ou certaines suggestions de Monsieur Jacques HAMAIDE, je pense qu'en effet, on doit poursuivre l'affinement d'un certain nombre d'études qui existent, c'est vrai qu'il existe énormément d'études, cela va de la mobilité à des études sur le commerce et le tourisme. Nous avons repris ces études et nous avons demandé, par exemple, dans le domaine touristique de pouvoir affiner sur base de ce qui nous est proposé, une stratégie de la Ville étant entendu que nous voudrions pouvoir mettre ces moyens financiers dans des réalisations qui seraient des plus attractives possibles pour le monde extérieur et, pour le moment, parmi les experts que vous avez cités, nous les avons retenus, nous en avons retenus deux pour justement poursuivre ce travail et pouvoir alors présenter dans les prochains mois, des éléments d'une stratégie. Comme, par exemple, pour les langues, le travail a été entrepris, nous avons déjà envoyé une demande de situation aux chefs d'établissements scolaires, on va rassembler toutes les informations pour que la saison prochaine, nous puissions commencer un travail constructif dans l'espoir de faire en sorte qu'en septembre 2002, on puisse démarrer, d'une manière beaucoup plus concrète, ces fameux projets d'échanges linguistiques. Pour

Monsieur MARTIN, je pense qu'il a souligné une relative faiblesse de projets économiques, ce dont souffre la région depuis des décennies, c'est la raison pour laquelle nous devons, à mon avis, convaincre, expliquer et soutenir un certain nombre de promoteurs économiques et surtout, être attractifs. C'est clair que si l'on veut attirer des jeunes entrepreneurs, car il s'agit essentiellement de ceux-là - l'époque où l'on attirait des entreprises avec 500, 600 ou 700 travailleurs ou des milliers de travailleurs, est une époque révolue sauf cas exceptionnel - si nous voulons être attractifs, c'est tout le cadre de vie, ce sont tous les services que l'on offre, la convivialité de l'espace et, à cet égard, nous sommes plutôt bien placés, le tout est de poursuivre nos efforts et on doit les faire ensemble, comme vous l'avez indiqué, avec les employeurs, les syndicats, les formations politiques, les milieux intellectuels et universitaires. Pour le reste, je pense que ce que vous indiquez s'inscrit parfaitement dans la ligne de conduite que nous avons tracée. Nous allons maintenant essayer de rassembler les différents responsables et faire abstraction des sensibilités différentes des uns et des autres et nous fixer un objectif régional commun. Je pense que nous en avons les moyens, on va essayer, au départ de cet Hôtel de Ville, d'en créer le cadre et de faire en sorte que, là aussi, à partir de l'automne prochain, nous puissions avoir des réunions, à rythme soutenu, pour pouvoir, à la fois, définir une stratégie et essayer aussi d'évoluer et d'avoir un groupe qui, en permanence, est en éveil, en pilotage de cette région. Voilà, Chers Collègues, sauf s'il y avait une réplique, peut-on considérer que nous avons suffisamment débattu, pour aujourd'hui, en séance publique ? Je remercie Mesdames et Messieurs les membres du public, mais nous avons maintenant le huis clos, et je suis contraint, conformément à la Loi, de vous demander de nous laisser.

La séance s'ouvre à huis clos avec 42 présents
Sont absents : MM. BIEFNOT, SPEER, MILLER.

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
26^e objet : SERVICES TECHNIQUES. Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5 temps à un agent technique en chef. 1^e 4126

ADOPTE – 33^e annexe

27^e objet : PERSONNEL DE POLICE.

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

a) Nomination définitive de deux agents de police stagiaires. 1^e 12019/11792

ADOPTE – 34^e et 35^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

b) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un agent de police 1^e 11600

ADOPTE – 36^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

28^e objet : PERSONNEL DU CPAS. Caisse des Pensions. Fixation de la pension de survie à allouer à la veuve d'un ancien rédacteur du CPAS 1^e 10408

ADOPTE – 37^e annexe

29^e objet : AGENTS CONTRACTUELS SUBVENTIONNES

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

a) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à ½temps à un commis dactylo. 1^e 11371

ADOPTE – 38^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

b) Prorogation d'une interruption complète de carrière accordée à un commis dactylo.
1^e 10.967.4

ADOPTE – 39^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

c) Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5^e temps à un graduée.
1^e 10711.1

ADOPTE – 40^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

d) Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5^e temps à un commis.
1^e 11465

ADOPTE – 41^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

e) Modification de la durée d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5^e temps accordée à un huissier. 1^e 10942.1

ADOPTE – 42^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

30^e objet : Réseau « Routes de Saint-Georges ». Assemblée générale – Désignation de deux délégués de la Ville de Mons. Cellule Europe

ADOPTE – 43^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

31^e objet : Désignation des représentants de la Ville à l'Assemblée générale de la Communauté Urbaine de Mons ASBL Cabinet Bourg. CUM ASBL

ADOPTE – 44^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

32^e objet : Ratification de la désignation par l'Assemblée générale de l'IDEMLS des représentants de la Ville de Mons dans les organes de gestion de l'Intercommunale. Secrétariat IDEMLS

ADOPTE – 45^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

33^e objet : Ratification de la désignation par l'Assemblée générale de l'Intercommunale du Bois d'Havré des représentants de la Ville de Mons dans les organes de gestion de l'Intercommunale. Secrétariat IBH

ADOPTE – 46^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

34^e objet : Hôpital Ambroise Paré. Désignation des représentants de la Ville de Mons dans les organes de gestion. A.PARE MPO

ADOPTE – 47^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

35^e objet : ITRADEC. Désignation des représentants de la Ville de Mons dans les organes de gestion. Secrétariat MPO/ITRADEC

ADOPTE – 48^e annexe

36^e objet : IMOBELEC. Désignation des représentants de la Ville de Mons dans les organes de gestion. Secrétariat IMOBELEC

REMIS

37^e objet : IMOBOGAZ. Désignation des représentants de la Ville de Mons dans les organes de gestion. Secrétariat IMOBOGAZ

REMIS

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

38^e objet : INSTITUT SUPERIEUR D'ARCHITECTURE INTERCOMMUNAL BRUXELLES-LIEGE-MONS. Désignation des représentants de la Ville de Mons. 8^e

ADOPTE – 49^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
47^e objet : PERSONNEL OUVRIER. Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un ouvrier qualifié définitif.

ADOPTE – 50^e annexe

39^e objet : ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Désignations d'institutrices maternelle à titre intérimaire 8^e 1^e
3067/3011/3061/3001/3060/3083

ADOPTE – 51^e à 60^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Désignation d'institutrices primaires à titre intérimaire. 8^e 1^e 3060/3122/3148

ADOPTE – 61^e, 62^e et 63 annexes

40^e objet : ECOLE SECONDAIRE TECHNIQUE ET HORTICOLE

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Désignation d'un chargé de cours spéciaux à titre temporaire dans un emploi non vacant.
8^e 2^e 8328

ADOPTE – 64^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Désignation d'un professeur de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant.
8^e 2^e 8329

ADOPTE – 65^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- c) Désignation d'une surveillante-éducatrice à temps plein à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 8308

ADOPTE – 66^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- d) Désignation d'une chargée de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant.
8^e 2^e 8330

ADOPTE – 67^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- e) Désignation d'un chargé de cours de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 8301

ADOPTE – 68^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- f) Désignation d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 8205

ADOPTE – 69^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- g) Désignation d'un chargé de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 8331

ADOPTE – 70^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- h) Désignation d'une chargée de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 8317

ADOPTE – 71^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- i) Désignation d'un chargé de cours techniques et de cours de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 8332

ADOPTE – 72^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- j) Démission honorable d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8^e 2^e 6271

ADOPTE – 73^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- k) Démission honorable de ses fonctions d'un professeur de cours techniques et de cours techniques et de pratique professionnelle. 8^e 2^e 6336

ADOPTE – 74^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- l) Prolongation du mi-temps médical octroyé à un professeur de cours généraux. 8^e 2^e 5905

ADOPTE – 75^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- m) Mise en disponibilité pour maladie d'une surveillante-éducatrice. 8^e 2^e 6376

ADOPTE – 76^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- n) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours techniques. 8^e 2^e 6367

ADOPTE – 77^e annexe

41^e objet : ACADEMIE DE MUSIQUE

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Détachement d'un professeur de piano, en vue d'exercer une fonction de promotion dans un autre pouvoir organisateur. 8^e 2^e 7168

ADOPTE – 78^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Désignation d'un professeur de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 8126

ADOPTE – 79^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

48^e objet : ECOLE INDUSTRIELLE SUPERIEURE

Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une directrice à temps plein (détachement de ses fonctions). 8^e 2^e 7005

ADOPTE – 80^e annexe

49^e objet : INSTITUT COMMUNAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE – PROMOTION SOCIALE

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Désignation à titre temporaire d'un Expert pédagogique et technique (détachement de ses fonctions). 8^e 2^e 7822

ADOPTE – 81^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un sous-directeur à mi-temps (détachement de ses fonctions). 8^e 2^e 6009

ADOPTE – 82^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- c) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une sous-directrice à mi-temps (détachement de ses fonctions). 8^e 2^e 6390

ADOPTE – 83^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

42^e objet : Commission consultative des marchés publics en plein air. Désignation des représentants de la Ville. Economie AE/435.91/AB

ADOPTE – 84^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
43^e objet : ASBL Centre Interculturel Mons-Borinage. Désignation de la représentante de la Ville
au sein du Conseil d'administration. Jeun/Fam.

ADOPTE – 85^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de
prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au voeu de l'article 12 § 5 de la loi
du 30 novembre 1887, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal
de la réunion du 23 avril 2001

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Elio DI RUPO.

=====